

Accord GPEC « de progrès » Laborieuse reprise des négociations

Le temps passe, le processus de départs est engagé, certains sont déjà effectifs, des négociations se sont ouvertes à France 3 et à Malakoff sur des accords d'expérimentation, et la Direction du Dialogue Social (DDS) n'a toujours pas mené à bien la négociation de l'accord de méthode sur la GPEC de progrès prévue dans l'Accord du 9 mai 2019 signé par la CGT, FO et la CFDT (il y a bientôt 4 mois).

Cet accord GPEC, qui est le contre-champ indispensable au dispositif de départs « bête et méchant » (la RCC initiale, non signée par les syndicats), doit permettre de négocier, pour chacun des projets de l'entreprise, les conséquences organisationnelles, les pratiques professionnelles, le taux de remplacements, les formations, les mobilités, et donc le niveau de l'emploi.

Pour engager les changements dans un contexte de fortes transformations liées au virage numérique, le principe des expérimentations au plus près du terrain a été retenu, sur la base de l'accord sur la Qualité de Vie au Travail (QVT). Ce n'est qu'à partir de ces expérimentations que pourront se définir les nouvelles organisations du travail et les évolutions des métiers.

Ce mardi 27 août, la négociation a repris à Paris, après la coupure estivale, sur le texte présenté le 16 juillet. La CGT a avancé de nombreuses propositions, en cohérence avec les accords en vigueur : l'Accord d'entre-

prise du 28 mai 2013, l'Accord QVT de juillet 2017 et l'Accord sur le déploiement du projet d'entreprise du 9 mai 2019.

La nécessité d'encadrer de façon rigoureuse l'ensemble de la démarche de déploiement des projets est une évidence, sauf à admettre la généralisation de pratiques sauvages en laissant la direction agir à sa guise. C'est la raison de l'engagement de la CGT qui entend jouer pleinement son rôle de contre-pouvoir au service des salariés, de leurs emplois, de leurs métiers, de leurs conditions de travail.

D'ores et déjà deux chantiers d'évolution ont donné lieu à l'ouverture de négociations : celle sur les UTS (Unité de Tournage avec Smartphones) dans le réseau régional de France 3 et celle de la reconversion du site de Malakoff dans le cadre de l'arrêt de France Ô sur la TNT. D'autres projets vont suivre. Ces chantiers devront nécessairement prendre leur place dans la démarche d'ensemble.

Il est donc urgent de boucler ce cadrage méthodologique car les premiers départs sont imminents, ils vont s'accélérer d'ici la fin de l'année et les salariés doivent impérativement pouvoir peser sur leur avenir. Le décalage entre la Direction des Ressources Humaines et la vie réelle de l'entreprise commence à devenir incompréhensible.

Paris, le 28 août 2019